



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6080101

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

CONTRAT 10465
N/REF : 2/08/2026 0H55 C:024140 I:25715
V/REF : Contrat N°010465 du 11/08/2016

**M. DAVID BERNIN
TERRASSES GLACIERE
28 RUE DE LA GLACIERE
69600 OULLINS**

IMMEUBLE : TERRASSES GLACIERE
28 RUE DE LA GLACIERE
69600 OULLINS

Vaulx en Velin, le 03 Aout 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE N28 - MAISON DE MR BERNIN - TEL.06 86760267

MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE

Donneur d'ordre : M. D. BERNIN

POMPAGE - ASPIRATION - NETTOYAGE DE LA FOSSE
CONTROLE - ENTRETIEN DE LA POMPE

2 FOIS L'AN

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Aout de chaque année
et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
Date d'effet du contrat : voir date indiquée apres l'indice de base.

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P (0,15 + 0,85 \frac{ICTrev-TS1'}{ICTrev-TS1}) \text{ Identifiant } 001565183$$

P' : Prix révisé H.T.

P : Prix contractuel H.T.

ICTrev-TS1 : L'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE, connu a la daite d'effet du Contrat

ICT-revTS1' : Dernier du meme indice connu a la date de révision

Date de derniere révision des prix : 1/09/2025

Prix de base du contrat : 280,00

Indice ICTrev-TS1 Mois de l'indice de base : 04/2016 Valeur : 117,1
Mois de l'indice de révision : 08/2025 Valeur : 145,4

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Entretien 1 pompe de relevage	2/AN	108,72	108,72



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6080101

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Curage de la fosse de relevage	2/AN	229,52	229,52
TOTAL H.T.				338,24
T.V.A. a 10,00%				33,82
TOTAL T.T.C.En EURO				372,06

Valeur en votre règlement comptant

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.